

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	21	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 17 Juin à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/06/2025.

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, RATAJCZAK Christophe, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DE BOER Vanessa à M. DELANNOY Frédéric, FIEVET Christelle à Mme DELBECQ Sylvie, RASSE Virginie à M. DESMOUCELLE Didier, MM : REMY Benoît à M. JAMROZ Alain, SAVARY Gabriel à M. HOCQ Daniel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

202538 – Récompenses au concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la municipalité organise un concours des maisons fleuries ouverts aux habitants d'Hornaing. Le premier passage du jury, composé d'élus, de membres de la société d'horticulture du douaisis, et d'un membre du jury départemental des maisons fleuries, a lieu fin juin/début juillet, et le second passage a lieu fin août/début septembre. Cette année, nous comptons 31 participants. Il y a 3 catégories : jardin, jardinet, et façade.

Il est proposé de reconduire ce concours chaque année, et d'offrir aux participants des bons cadeaux dont le montant varie en fonction du classement d'une valeur comprise entre 20 et 80 € chez les commerces suivants :

- l'atelier éphémère à Hornaing,
- GAEC horticole à Aniche,
- Les jardins d'Olus à Wandignies-Hamage.
- Gamvert à Somain (pour ce choix, le titulaire du bon devra se manifester auprès des services de la mairie pour obtenir au préalable une carte cadeau).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,



DECIDE de reconduire le concours des maisons fleuries,

RECOMPENSE les candidats par des bons d'achat compris entre 20 € et 80 € à utiliser auprès des commerces évoqués ci-dessus.

La dépense sera reprise à l'article 6232 du budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie le 20/06/2025  
Le Maire  
Frédéric DELANNOY

